

Arrêté N° MA-ART-2022-152

**OBJET : Arrêté réglementant le stationnement et la circulation rue de l'Eglise, rue d'Harcourt, rue des Jardins et la Gendrerie à Aunay-sur-Odon, commune déléguée de les Monts d'Aunay, en raison de travaux d'enrobé**

Le Maire de les Monts d'Aunay,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2212-1 et 2, L2213-1, L2213-2 et L2213-4 ;

**Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment son article L2122-1 ;

**Vu** le Code de la Voirie Routière;

**Vu** le Code de la Route ;

**Considérant** la demande présentée par l'entreprise ROSALIE sarl, domiciliée 1 rue de la Liberté à ST-MARCOUF-DE-L'ISLE, pour les réfections définitives en enrobé de la rue des Jardins, rue de l'Eglise, rue d'Harcourt et la Gendrerie à Aunay-sur-Odon, commune déléguée de les Monts d'Aunay du 23 août au 20 septembre 2022 ;

## ARRÊTE

**Article 1 :** Le stationnement et la circulation seront réglementés concernant les rues suivantes :

- rue de l'Eglise - route barrée (sauf riverains) du 23 août au 2 septembre 2022,
- rue d'Harcourt - circulation réglementée par feux alternat du 23 août au 2 septembre 2022,
- rue des Jardins et la Gendrerie - route barrée (sauf riverains) du 29 août au 9 septembre 2022.

**Article 2 :** L'entreprise ROSALIE est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire.

**Article 3 :** Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 4 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de brigade de gendarmerie des Monts d'Aunay,
- Monsieur le directeur de l'ARD,
- Monsieur VAL – Kéolis ( BUS VERTS)
- Le responsable des Services Techniques,
- La Directrice Générale des Services,
- Le service voirie de Pré-Bocage,
- Le service Ordures Ménagères de Pré-Bocage,
- L'entreprise ROSALIE,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à les Monts d'Aunay, le 22 août 2022.

Pour extrait certifié conforme  
le Maire, Mme Christine SALMON



*[Handwritten signature of Mme Christine Salmon]*